

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Avenant de prolongation à la convention de partenariat en vue de la revitalisation du bassin d'emploi d'Angers	

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la convention de partenariat approuvée par délibération

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'avenant de prolongation à la convention de partenariat en vue de la revitalisation du bassin d'emploi d'Angers tel que figurant en annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant de prolongation.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 22/11/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

